



## CONSEILS DE QUARTIERS DE LESTROHAN

Compte-rendu de la réunion du **lundi 12 octobre 2020** à 18 h 00

### Étaient présents

#### ✓ Pour le collège des élus

Annette **Batelier**, conseillère municipale déléguée, Katia **Fachoix**, adjointe au maire, Yannick **Le Britz**, conseiller municipal délégué, Pascal **Martin**, conseiller délégué

#### ✓ Pour le collège des habitants

Didier **Champin**, Alain **Éthuin**, François **Florin**, Gildas **Jouanno**, Jacqueline **Langelier**, Lydie **Le Guelennec**, Soizic **Le Vouédec**, Philippe **Mollo**, Denise **Thomas**

### Absents excusés

#### ✓ Pour le collège des élus

Daniel **Martin**, Maire, Hafidha **Batel**, adjointe au maire

#### ✓ Pour le collège des habitants

Norbert **Guiguen**

### À l'ordre du jour

#### 1°) Élection du bureau du Conseil

Une nouvelle candidature est déposée mais il s'avère que, du fait de sa domiciliation, la candidature relève du quartier du Centre auquel elle sera donc soumise ultérieurement

Norbert Guiguen, excusé, ne souhaite pas se porter candidat sur l'un des postes à pourvoir et a fait parvenir une note comportant questions et propositions sur divers sujets dont il sera donné lecture en fin de séance

Les candidatures présentées par des membres élus lors de la première réunion du conseil le 17 septembre sont soumises au vote des présents

#### Sont élus à l'unanimité :

- **Président : Didier Champin,**
- **Vice-présidente : Lydie Le Guelennec,**
- **Secrétaire : Denise Thomas,**
- **Secrétaire adjointe : Jacotte Langelier**

## 2°) **Récapitulatif du fonctionnement du Conseil. Règlement intérieur**

2-1 **Explication du fonctionnement de ce conseil** par Annette Batelier, conseillère municipale déléguée, co-présidente du conseil, suivie d'un tour de table de présentation des personnes composant le bureau du conseil, membres désignés par la municipalité au titre du collège des élus et membres du collège des habitants nouvellement élus

N.B. : la charte de fonctionnement des conseils de quartier, détaillé lors de la précédente réunion du conseil, est disponible sur le site de la Ville

2-2 **Présentation du règlement intérieur des conseils.** Ce règlement a été envoyé à tous en pièce jointe de l'invitation à la présente réunion.

**Les réunions auront lieu les mardis de 18 h 30 à 20 h 00 - 20 h 30 si nécessaire, sur la base de 3 fois par an**

Les comptes rendus des réunions seront affichés en mairie et déposés sur le site de la Ville. Une copie papier peut être remise aux habitants qui en feraient la demande en mairie

2-3 Il est souhaité que le conseil fasse **une large publicité des convocations** et que celles-ci soient affichées chez les commerçants, afin d'aller au plus près des habitants en matière d'information

2-4 **La participation antérieure des habitants à ces conseils** est l'objet d'une question à laquelle il est répondu qu'en six ans celle-ci a été irrégulière. Le conseil de Lestrohan a connu une affluence assez constante. Le fonctionnement a été difficile au conseil du Centre : perte de motivation, découragement, conjoncture sont évoquées pour explication

La meilleure communication pour faire vivre ces conseils est le bouche-à-oreille qui sera donc à développer

2-5 Le président demande que les membres du bureau le préviennent en cas **d'indisponibilité d'assister à une réunion**

2-6 **Pour toute question urgente ou de l'ordre du particulier**, chacun est invité à s'adresser au service du guichet unique en mairie : 02 97 82 59 57, Sylvie Landa, sans attendre les réunions

## 3°) **Choix d'une date pour la prochaine réunion publique du Conseil**

**Le 12 ou le 26 janvier 2021** selon les dates des conseils municipaux et d'agglomération

N.B. : La salle de Lestrohan a été réservée sur ces deux dates

Confirmation de la date sera donnée dès que possible aux membres du conseil puis communiquée aux Port-Louisien sur le site de la Ville, dans le Petit Journal et sur le panneau lumineux à proximité de l'office de tourisme

Puis **avril** et **septembre**

Si l'actualité le nécessite, quelques autres réunions pourront être programmées

#### 4°) Questions des habitants présents et /ou informations diverses

4-1 En été surtout, **il manque des parkings à vélos** dont l'usage s'accroît,

4-2 Des **excès de vitesse** sont constatés. Le panneau de 30 km/h en entrée de Ville (côté Locmiquélic) est mal placé (difficilement visible derrière la banderole d'annonce de manifestations). Il est suggéré un marquage au sol.

→ Une étude globale de schéma de déplacements urbains est en cours de mise en œuvre. Sur les 169 758 passages de véhicules comptabilisés entre le 29 avril et le 29 août dernier, rue du Driasker, et non avenue de Kerbel comme indiqué lors de la réunion, très peu d'excès de vitesse au-delà de 40 km/h ont été constatés. La priorité à droite est mieux respectée. En ville, dans l'espace de convivialité, la priorité s'organise ainsi : piéton puis cycliste puis auto à 20 km/h. Il sera important de communiquer sur cette question. Sans attendre le schéma de circulation, les services municipaux agissent régulièrement sur un certain nombre de problèmes. Par exemple, afin d'améliorer la sécurité des piétons, l'éclairage du Bd de la Cie des Indes a été revu de manière à ce que le quai soit éclairé et non pas seulement la chaussée

4-3 Il est souhaité que **la municipalité présente au conseil les projets d'urbanisme et de développement du quartier,**

4-4 La **présence de rats dans des jardins dans le quartier de Locmalo** est signalée sans pour autant savoir dans quelles proportions. La personne à l'origine de cette information est invitée à contacter le guichet unique sans tarder sur cette question d'hygiène,

4-5 **Quand arrivera la fibre optique**

→ Elle est en cours d'installation à Port-Louis et chacun doit contacter son fournisseur d'accès pour savoir s'il est éligible et dans quels délais

4-6 Les informations nationales faisant état de la difficulté de **déloger des squatters de résidences secondaires (ou principales) ont fait naître des inquiétudes**

→ La loi est en train d'évoluer, en cas d'absence prolongée, il faut prévenir ses voisins (leur demander notamment de relever le courrier) et informer la gendarmerie qui peut faire des rondes

4-7 Sur les lieux de promenade (anse de Kerzo et anse du Driasker) **les crottes de chiens sont toujours un problème**

→ Des poubelles sont en cours d'installation, avec bientôt des sacs en plastique à disposition des usagers pour les déjections canines  
La question est posée de leur préférer des sacs papier ou biodégradables plus compatibles avec la préservation de l'environnement

4-8 Des **pousses d'acacia aux épines acérées tendent à envahir le secteur de Kerzo**. Il est demandé qu'elles soient arrachées

4-9 La question est posée **des contraintes liées à la proximité des monuments historiques dans le cadre de l'installation d'un abri de jardin**

→ La personne concernée par ce sujet est invitée à prendre rendez-vous avec Mme Dimeet, service urbanisme en mairie

4-10 En matière **d'affichage libre (d'opinion)** il est demandé s'il existe-t-il des panneaux à cet usage à Port-Louis (cf. article L 581-13 du Code de l'environnement)

→ *La réponse étant négative, un rendez-vous pourrait être pris avec la première adjointe pour y réfléchir*

*Un réseau d'affichage associatif existe selon les normes en vigueur*

### **Questions soulevées par écrit par Norbert Guiguen**

4-11 Mis à part les questions liées à la **limitation de vitesse**, posées plus haut par d'autres intervenants, la question est posée **de doubler les parcs à vélos pendant la saison estivale** précisément sur les emplacements suivants : au Lohic, à la Côte Rouge et près de la chapelle Saint Pierre les jours de marché,

4-12 L'existence d'un « conseil de Lestrohan versus conseil du Centre » fait l'objet d'une proposition : **préférer la dénomination de « conseil de banlieue »**  
→ *Outre le fait que la ville n'est pas dans une problématique de grande cité, il n'y a pas dans ces deux dénominations l'idée d'opposer un conseil à l'autre mais de simplement tenir compte de la géographie et de l'identité propre à chaque secteur, tout en conservant en commun tout ce qui a lieu de l'être*

4-13 L'organisation des réunions apparaît comme non conviviale et « inadaptée à l'esprit de cette agora »

*Il est vrai que, pour l'heure, les mesures sanitaires amènent à une disposition contrainte, mais en aucun cas conçue dans l'esprit d'un jury ou d'un tribunal. Il sera tout à fait possible, lorsque ces mesures seront levées, de revoir l'agencement de la salle tout en gardant la possibilité de disposer de tables pour ceux qui sont amenés à prendre des notes en vue du compte rendu et de la gestion ultérieure des questions posées*

### **Pour conclure**

Il est demandé à chacun, tous les présents à la réunion, de faire remonter à Didier Champin les questions posées par des habitants et dont ils auraient connaissance afin de les inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion

Une première proposition est faite : demande de communication sur les travaux de l'anse de Kerzo



## CONSEIL DE QUARTIER DE LESTROHAN DU 12 OCTOBRE 2020 RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AUX QUESTIONS POSÉES LORS DE LA RÉUNION

### 4-2 **Limitation de vitesse**

*Le radar de contrôle de vitesse sera installé au carrefour de l'Avenue de Kerbel à hauteur du salon de coiffure afin d'étudier les comportements des automobilistes*

*Pour ce qui est de la question du panneau indiquant la limitation à 30 km/h en entrée de ville côté Locmiquélic et peu visible, un marquage au sol sera réalisé*

### 4-3 **Les projets d'urbanisme et de développement concernant le quartier pourraient-ils être présentés en conseil de quartier**

*Quand il y aura des projets, ils seront présentés au conseil*

### 4-7 **Serait-il possible de prévoir des sacs à déjections canines écologiques (papier ou biodégradables)**

*Les sacs papier sont chers et d'une utilisation peu facile. Les sacs prévus actuellement sont biodégradables et cela était déjà le cas ultérieurement*

### 4-8 **Des pousses d'acacia aux épines acérées tendent à envahir le secteur de Kerzo.** Il est demandé qu'elles soient arrachées

*Le service espaces verts sera chargé de faire une inspection sur le terrain et de supprimer les pousses dangereuses*

### 4-10 **Existe-t-il des panneaux d'affichage d'expression libre** ainsi que prévu par la Loi

*La mise en œuvre de ce type de panneau sera étudiée dans le cadre des indications que donne la législation en la matière en tenant compte des impératifs des périmètres protégés et des sites les plus adaptés.*

### 4-11 **Doubler les parcs à vélos pendant la saison estivale**

*Il est difficile d'installer des parcs à vélos temporaires*

*L'étude qui commence sur le schéma de déplacement communal déterminera quelles réalisations seront les plus pertinentes dans ce domaine*

*En attendant, s'il existe un manque criant et permanent dans le dispositif, les Port-Louisiens sont invités à le signaler précisément pour qu'un garage à vélos soit installé*